

## **Le ROFQ demande la mise en place d'une mesure transitoire claire ou d'une clause de droits acquis à la suite de l'abolition du PEQ**

**Montréal, février 2026** – Le Regroupement des organismes en francisation du Québec invite le gouvernement du Québec à envisager la mise en place d'une mesure transitoire claire et structurée — incluant, le cas échéant, une clause de droits acquis — pour les personnes immigrantes qui se trouvaient déjà au Québec à titre de résidents temporaires au moment de l'abolition du Programme de l'expérience québécoise.

Jusqu'au 19 novembre 2025, le PEQ constituait une voie encadrée vers la résidence permanente pour les travailleuses et travailleurs étrangers temporaires ainsi que pour les étudiantes et étudiants étrangers diplômés au Québec.

Le programme comprenait deux volets :

- Un volet destiné aux travailleuses et travailleurs étrangers francophones ayant acquis une expérience de travail qualifiante au Québec, leur permettant de poursuivre leur établissement sur le territoire.
- Un volet destiné aux étudiantes et étudiants francophones diplômés d'un établissement québécois, facilitant leur intégration rapide au marché du travail et à la société québécoise.

L'abolition de ce programme a entraîné des questionnements importants et des ajustements pour plusieurs personnes déjà engagées dans ce parcours. Nombre d'entre elles avaient planifié leur avenir en fonction des règles alors en vigueur et avaient entrepris des démarches d'intégration sociale et professionnelle au Québec.

Dans ce contexte, le ROFQ estime qu'une approche transitoire, claire et prévisible permettrait de garantir une continuité administrative pour les personnes concernées et de soutenir une gestion ordonnée des dossiers en cours. Une telle mesure offrirait un cadre structuré et sécurisant pour celles et ceux déjà présents sur le territoire et engagés dans un processus d'établissement.

Le ROFQ se tient disponible pour collaborer à toute réflexion visant à favoriser des solutions équilibrées, respectueuses des personnes concernées et en cohérence avec les orientations gouvernementales en matière d'immigration.

Par cette démarche, le ROFQ souhaite contribuer à un dialogue constructif et à l'élaboration de solutions adaptées à la réalité des personnes déjà établies au Québec.

Pour plus d'informations :



**Regroupement des Organismes en Francisation du Québec**

5165, Queen-Mary, bureau 350

Montréal (Québec) H3W 1X7

<https://www.rofq.org/>